



# LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1 € - JUIN 2016 - N° 187

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

## ACTUALITÉ

Loi travail

P. 4

## LE DOSSIER

51<sup>e</sup> congrès confédéral

P.11



# SOMMAIRE

## P.3 / ÉDITORIAL

par Hervé Basire

## P.4 / ACTUALITÉ

- . Loi travail
- . Situation des Mouliniers
- . Animation et sport
- . Fusion de branches Enseignement privé
- . Echo des manifs, témoignage
- . RIFSEEP

## P.10 / PAROLE À...

. J. Giovinazzo délégué du SNTRS

## P.11 / LE DOSSIER

. 51<sup>e</sup> congrès confédéral

## P.15 / VIE FÉDÉRALE

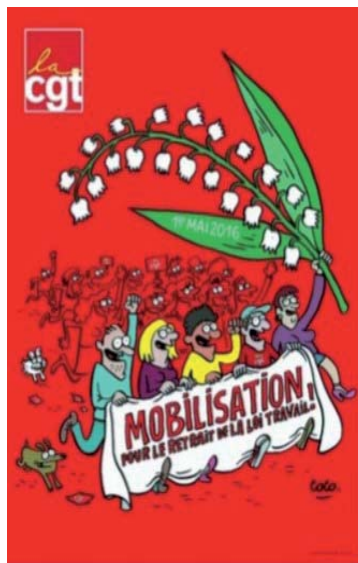
- . Congrès fédéral
- . Droits syndicaux CHSCT
- . Journée d'étude Précarité
- . Le Conseil d'Etat et le SNEIP

## P.19 / INTERNATIONAL

- . Situation des réfugiés
- . RESAVER

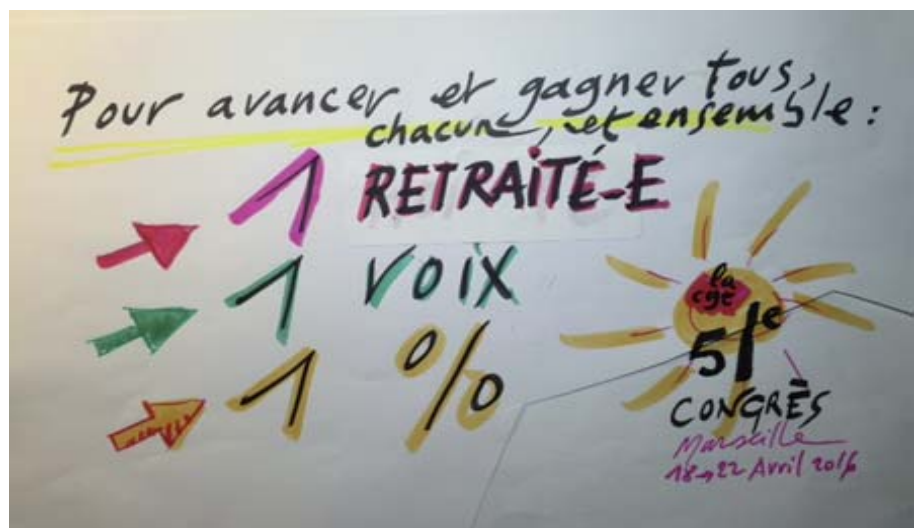
## P.21 / RETRAITÉS

- . Continuité de la vie syndicale
- . Front populaire
- . Loi El Khomri
- . Conférence de l'UFR



NI amendable  
NI négociable

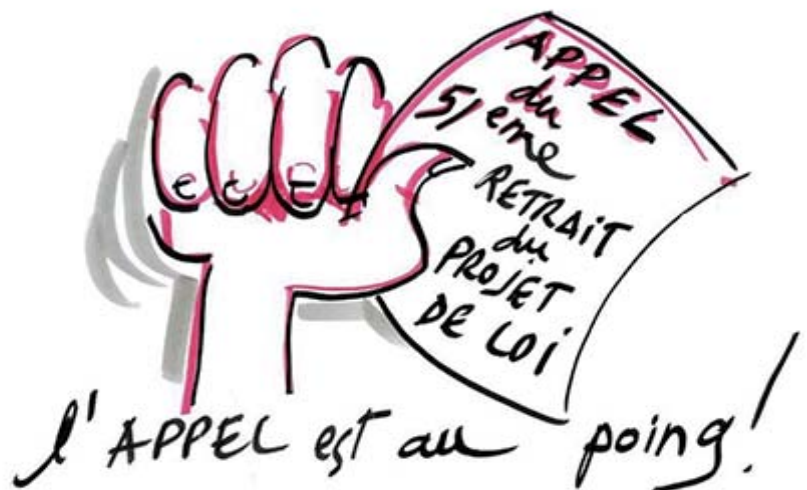
RETRAIT DU PROJET  
DE LOI TRAVAIL



## le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication  
Hervé Basire  
n° CPPAP 0320 S 05498  
Trimestriel 1 €  
FERC - CGT Case 544  
93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie Rivet Presse Édition





Alors qu'en mai près de trois Français sur quatre se disaient opposés au projet de loi Travail, que les salariés, retraités, privés d'emploi et jeunes se mobilisent fortement pour le faire retirer, le gouvernement, faute de majorité parlementaire, a recours au 49-3 bafouant ainsi la démocratie.

Face aux salariés, aux jeunes il répond par la violence et la provocation savamment organisée à l'exemple de ce qui s'est passé le 12 mai ou les dirigeants de la fédération et les militants présents se sont fait véritablement agresser par les forces de l'ordre alors qu'ils quittaient les lieux de la manifestation.

Les quelques modifications du projet et les annonces en faveur des jeunes, obtenues sous la pression de la rue, et les mesures retirées du projet ne suffisent à répondre pas aux aspirations d'un code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour répondre aux injonctions du patronat, avec un MEDEF qui en demande toujours plus il poursuit dans son idée de s'attaquer au fondement du code du travail en maintenant la philosophie du texte initial d'inversion de la hiérarchie des normes pour favoriser les accords d'entreprise et les contrats de gré à gré entre salariés et patronat.

Dans la fonction publique, avec le désengagement de l'Etat et la hausse de l'autonomie des établissements, avec la mise en place du PPCR (contre l'avis des organisations majoritaires) et du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui développent l'individualisation des carrières et des traitements, c'est le statut qui est littéralement remis en cause.

Pourtant Hollande trouve encore le moyen de nous dire qu'il travaille pour le bien du peuple. La flop du mouvement « Hé oh la gauche ! » lancée par les proches du président prêterait à sourire si la situation sociale n'était pas aussi délétère et celle des salariés si désespérée...

En refusant de négocier avec les organisations syndicales qui ne vont pas dans

son sens, en étant le donneur d'ordre des forces de police, en laissant volontairement les casseurs accéder aux cortèges de manifestants, en instillant la peur, il signe sa volonté de décrédibiliser le mouvement de lutte contre la loi travail dont il sait pertinemment qu'elle ne sera favorable qu'aux patrons.

Ce mépris des organisations syndicales et des revendications des salariés se retrouve dans nos champs. Le déblocage du point d'indice dans la fonction publique (0,6% en juillet et 0,6% en février 2017) est notoirement insuffisant pour les agents dont le salaire est gelé depuis 6 ans et qui ont vu leur pouvoir d'achat baisser d'environ 15% depuis 2000.

Les réformes mises en œuvre contre l'avis des personnels (lycée, bac pro 3 ans, rythmes scolaires) ne font l'objet d'aucun bilan sérieux et la réforme du collège est toujours d'actualité.

A l'écoute et aux négociations, la ministre préfère des grandes scènes de communication à l'exemple des visites truquées de lycées (avec de fausses classes reconstituées) ou de la grande messe sur la refondation de l'Ecole

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche la situation est semblable. Lors des groupes de travail de l'agenda social il n'ouvre la porte à aucune négociation réelle laissant la DGRH mettre en œuvre la politique d'austérité en vigueur. Lors des réunions du CTM, malgré des votes unanimes contre des textes comme celui portant sur les droits des CHSCT, rien ne bouge transformant ainsi ces instances en chambre d'enregistrement.

Face à cet autisme politique à l'encontre des salariés et de leurs représentants, la FERC continuera de mener la bataille contre les réformes pour développer avec les syndiqués et les salariés des luttes et des actions sur les lieux de travail et de vie et revendiquer un projet politique transformateur de la société **notamment à l'occasion de la manifestation nationale du 14 juin.**

**Hervé BASIRE,**  
secrétaire général

# ACTUALITÉ

## LOI TRAVAIL : PROPHÉTIE OU EFFETS BÉNÉFIQUES

*Le législateur a souhaité parachever un « nouveau modèle social pour bâtir un marché du travail (...) plus protecteur des personnes et plus efficace ». Plutôt que de préparer « l'avenir du travail », ce texte donne des gages aux recommandations insistantes, que lui adressent les institutions européennes mais aussi l'OCDE et le FMI. Tous invitent la France à réformer son marché du travail.*

Le projet de loi El Khomri constitue une étape dans un mouvement entamé en 2008, dans tous les pays de l'Union Européenne sous l'étendard de la « flexicurité ». Il y eut la loi du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail », puis la loi du 14 juin 2013 « relative à la sécurisation de l'emploi ».

Pour les gouvernements successifs, l'objectif est le même : l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de la gestion de l'emploi doit favoriser la création d'emplois en combinant l'élargissement des marges de flexibilité et la sécurisation des trajectoires professionnelles.

L'actuel projet cherche sa légitimité à travers des retombées supposées positives sur l'emploi.

Deux arguments sont développés :

- Un premier s'appuie sur des comparaisons intra-européennes des taux d'emploi et de chômage pour affirmer que les réformes structurelles du marché du travail ont permis à d'autres pays d'améliorer significativement leur position dans ces domaines.

- La légitimité du texte serait à trouver dans la réduction des inégalités entre les « insiders », aux emplois protégés, et les « outsiders », voués à la précarité. La protection des CDI serait pour les employeurs source de rigidités et d'incertitudes qui les inciteraient à privilégier le recours à l'emploi précaire.

Si l'objectif de réduction des inéga-

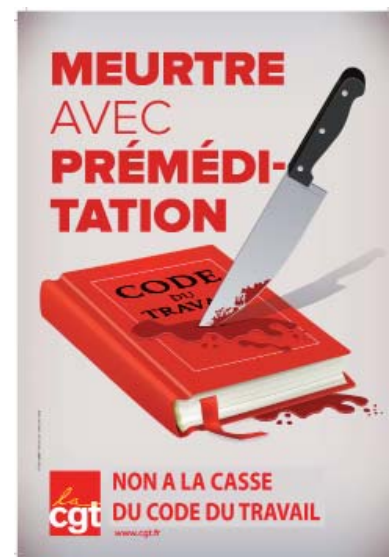
lités est à prendre au sérieux, rien ne garantit qu'il soit tributaire d'une réduction des protections des CDI et/ou une taxation des CDD ; rien ne vient non plus contredire l'idée qu'il résulte d'une sécurisation de l'ensemble des trajectoires professionnelles.

Le projet de loi pose le principe d'une délimitation d'un champ de compétences pour chacune des sources, législative ou conventionnelle, de production des normes.

La loi, l'accord de branche et l'accord d'entreprise auraient leur domaine réservé. Le niveau inférieur devant respecter les normes fixées par le niveau supérieur dans les seuls domaines où celui-ci est reconnu compétent pour le faire. Et c'est bien là que le bât blesse.

D'une part, il est des domaines très étendus où l'accord de branche et la loi ne seraient plus que supplétifs. D'autre part la faiblesse du projet réside dans l'absence de dispositifs garantissant le rôle régulateur de l'accord de branche, dans le flou qui règne sur le millefeuille des accords d'entreprise. Enfin, le partage entre les compétences respectives de l'accord de branche et de l'accord d'entreprise n'est pas clairement délimité.

Pour que l'accord de branche puisse « créer un socle commun », il faut des acteurs avec la capacité et la volonté d'assurer cette mission. Or la moitié des 657 conventions collectives relevant du Ministère du Travail, est considérée comme « moribonde voire éteinte ».



Cette absence de négociation dans les branches n'encourage pas à l'optimisme.

On peut douter de leur capacité à définir des socles communs qui ne se bornent pas à paraphraser le Code du travail. Pourront-ils « réguler la concurrence entre les entreprises » et faire en sorte que les accords d'entreprise ne soient pas des instruments de dumping social ?

Pour que le dialogue social soit porteur de progrès, il faut préserver les droits collectifs et asseoir le fait syndical plutôt que de le combattre. Si le gouvernement veut promouvoir « une culture du dialogue et de la négociation », il ne peut se contenter de n'introduire que des mesures permissives ou incitatives : rien ou presque n'est indiqué sur les ressources dont pourraient disposer les négociateurs syndicaux pour que l'on puisse parler d'une négociation loyale et équilibrée.

## CFA DES MOULINIERS À SAINT ÉTIENNE - LOIRE



*Depuis quinze ans, ce CFA défraie régulièrement la chronique. C'est un exemple de la gestion souvent calamiteuse et surtout douteuse de ces établissements de formation professionnelle en alternance, sous statut associatif, en réalité gérés d'une main de fer par les Chambres Consulaires et les représentants du patronat.*

Cette gestion chaotique a conduit cet établissement stéphanois, parmi les plus grands de France, à un marasme sans précédent. Des 1500 apprentis en début des années 2000, il n'en compte aujourd'hui plus que 850, plusieurs formations ayant été perdues.

Une mise en redressement judiciaire en 2009-2010, une procédure en liquidation judiciaire en 2014, une tentative avortée de la vénérable Fondation des Apprentis d'Auteuil pour reprendre, à la barre du TGI, ce CFA pour l'euro symbolique..., plusieurs PSE, licenciements collectifs et autres « plans de restructuration » ont fini par mettre à genoux cette belle institution.

Elle vivote aujourd'hui grâce à l'incroyable générosité des exécutifs régionaux qui versent régulièrement et allégrement des subventions exceptionnelles dans ce tonneau des Danaïdes. Dans le but de couvrir d'abord les scandales à répétition !

Rapports édifiants du Ministère des Finances, de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes et plusieurs autres audits de comptes expliquent clairement ce que font les dirigeants. Mais, rien à faire !

C'est l'immense mansuétude des représentants de l'État, du Rectorat, des Préfets, de la DIRECCTE, des politiques locaux mais aussi de la justice stéphanoise qui auront permis et permettent encore aujourd'hui cette gabegie généralisée.

Des millions d'euros d'argent public dilapidés, une souffrance perma-

nente des salariés, un énorme gâchis financier et humain.

Pas question, bien évidemment, que Laurent WAUQUIEZ déroge à la règle du silence et de l'indifférence. Il fait tout pour protéger ses amis du patronat !

La CGT dénonce inlassablement et avec force tous les scandales. Nos élus du CFA, véritables lanceurs d'alerte, se font laminer au quotidien avec une violence inouïe, sous les yeux d'une administration d'État pour le moins insensible.

Ainsi les Mouliniers sont le seul établissement scolaire éducatif en France où les dirigeants condamnés maintes fois par la Justice de la République pour harcèlement moral et discrimination, exercent toujours leurs talents de démolisseurs. Le Rectorat est aux abonnés absents. Du jamais vu !

Pis encore. La Présidence de la République, alertée depuis trois ans par la CGT, a fini par interpellé en janvier 2016 trois ministres, EL KHOMRI, SAPIN, PINVILLE, ainsi que le Préfet de la Région Rhône-Alpes. Mais pour l'instant, et malgré une relance de la Présidence de la République en avril, aussi bien les Ministres que le Préfet de Région, restent muets !

La CGT (SNCA, FERC, UL Saint Etienne / UD de la Loire / Comité Régional Rhône-Alpes) exige que toute la vérité soit faite sur la gestion de cet établissement et que le CFA des Mouliniers soit mis immédiatement sous la tutelle de l'État, qu'il

soit transformé, dès la rentrée prochaine, en CFA public académique sous le contrôle absolu du Ministère de l'Education Nationale.

Il n'est plus permis de continuer de mettre en danger les emplois, les formations et l'avenir de centaines de jeunes ligériens.

La CGT ne reculera pas devant les arrangements du patronat avec certains politiques et autres « institutionnels ».

Elle protégera par tous les moyens ses élus qui ont eu le courage de dénoncer une situation inacceptable et n'hésitera pas à saisir, si besoin, les instances européennes.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du nouveau site du syndicat des personnels des Chambres de métiers et de l'Artisanat et des personnels de CFA, le SNCA-CGT. En voici l'adresse : <http://www.snca-cgt.fr/>

Nous vous invitons à vous inscrire sur le site à notre newsletter ou en vous abonnant directement sur les pages du site.

Nous vous invitons également à nous communiquer toute information (lien, communiqué, news, pétition, lutte...) que vous voudriez voir relayé sur le site, en nous écrivant à cette adresse : [redaction@snca-cgt.fr](mailto:redaction@snca-cgt.fr)

En espérant vous voir bientôt sur nos pages...

## Education Populaire et Sport ou Canada Dry ?

La délégation de service public est l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée au résultat d'exploitation.

Un pourcentage croissant des activités des Associations d'Education Populaire, n'est plus en adéquation avec l'objet associatif déclaré.

Elles n'ont souvent plus qu'un lointain rapport avec la philosophie initiale.

La CGT, et à travers elle la FERC, constate que l'utilisation des DSP conduit à la marchandisation des services associatifs. Et que cette inflexion du cap initial se traduit pour le personnel par la mise en œuvre d'un management proche du patronat traditionnel, qu'elle induit une casse sociale, d'autant plus pernicieuse, qu'elle frappe des salariés militants.

## Dans le secteur des équipements sportifs

Dans le sport, et plus particulièrement dans les équipements aquatiques, les marchés publics se concluent parfois par des changements de convention collective qu'imposent des sociétés alors que la convention collective nationale du sport est obligatoire depuis le premier janvier 2014 par décision du ministère du travail.

Pour gagner des marchés « au moins disant » les sociétés s'en prennent aux droits des salariés.

C'est ce qui se passe avec les sociétés :

- Equalia : au Centre Nautique La Baleine (Saint Denis 93) et au centre nautique le Dôme (Laon, 02),
- Récréa : au centre aquatique plaine Oxygène (Mesnil-Amelot, 77),
- Carilis : piscine Cap Vert (Breistroff la grande, 57),
- Ellipse : centre aquatique Aquazergues (Lucenay - 69).

Les salariés peuvent se voir ainsi privés d'avantages conventionnels comme : le temps de prépa pris en compte sur le temps de travail, celui d'habillage / déshabillage, la majoration des jours fériés et des heures supplémentaires et des repos compensatoires obligatoires...

## Dans l'animation, l'exemple des Francas de la Manche

En 2012 les Francas « remportent » le marché de Cherbourg-Octeville pour l'encadrement des temps péri et extra-scolaires, ils reprennent les salariés (ex-ufcv). Afin de redresser la barre, remettre du professionnalisme et tenter de dé-précariser les salariés, les Francas ouvrent plusieurs champs d'action. Durant 3 ans ils forment les salariés en BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), CQP (certificat de qualification professionnelle), formation continue... pérennisent les salariés avec des CDI modulation, transforment les CDD en CDII, augmentent des volumes d'heures (notamment pour rémunérer les temps de préparation et réunion).

Le 31 décembre 2015 la municipalité de Cherbourg-Octeville ouvre un marché public pour couvrir les champs périscolaires, extrascolaires des mercredis et les fameuses TAP (tout en supprimant les animateurs de rue qui sont en place depuis + de 15 ans).

Mi-mars la nouvelle tombe, le marché est perdu malgré le travail accompli envers les salariés, les familles. Les Francas déposent un recours au tribunal administratif mais aucun retour en arrière possible.

Les dégâts sont directs : peur des salariés de retourner au mode de management ufcv, perte d'heures avec les nouveaux avenants qui arriveront en septembre, perte de la qualité du travail, perte des NAO gagnées par la CGT depuis 3 ans... Mais aussi indirects, les salariés qui travaillent sur plusieurs sites dans la Manche, interrogation sur le maintien du CE car perte de 35 ETP...

Le marché public met les associations d'éducation populaire en concurrence directe, le marché ne prend pas en compte les spécialités des associations, du traitement des salariés... De plus des boîtes privées à but lucratif peuvent répondre à l'offre.

En mars les salariés des Francas font grève une journée pour dénoncer la marchandisation de l'éducation populaire. Tous les accueils de la Manche sont fermés, plus de 100 animateurs dans la rue avec un mot d'ordre : « **nous ne sommes pas du bétail** ».

La CGT continuera de se battre avec les salariés des associations d'éducation populaire car demain, si ce champ n'est pas protégé, ce sera encore plus de marchandisation dans tout le secteur de l'éducation.

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ

*CFDT/CFTC/SPELC : accompagner les employeurs plutôt que de défendre les droits des salariés*

Dans le dernier Lien, nous vous informions de la création d'une nouvelle organisation d'employeurs, la « Confédération de l'Enseignement Privé à but Non Lucratif » (CEPNL), dans le but, à terme, d'aller vers une convention collective unique comprenant les établissements d'enseignement privé sous contrat et revoyant au passage à la baisse les droits des salariés et notamment ceux des conventions FESIC et UDESCA.

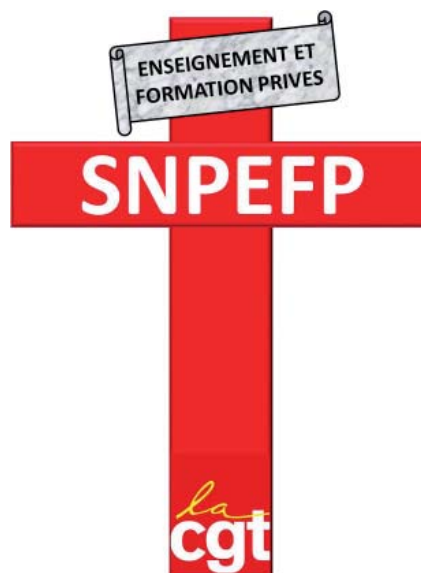
La CGT porte un projet alternatif pour ce qui concerne notamment ces deux conventions (FESIC et UDESCA) : les rattacher à la convention collective de l'Enseignement Privé Indépendant (EPI), anciennement intitulé Enseignement Privé Hors Contrat (EPHC), afin notamment de regrouper dans une seule et unique convention collective la totalité de l'enseignement supérieur privé en France.

Au cours de la réunion du 12 mai dernier, la CEPNL a présenté un projet de champ d'application pour sa nouvelle convention collective « CEPNL » en demandant aux syndicats s'ils avaient des remarques. Pas ou peu de réaction de la CFDT-CFTC-SPELC. En gros ils sont d'accord.

La CGT pointe alors les nombreux problèmes sur le nouveau champ dont celui qui concerne l'empiètement de la nouvelle convention « CEPNL » sur la convention EPI : les écoles supérieures qui pourraient prétendre au label EESPIG (établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), financements de l'État à la clé (argent quand tu nous tiens...) pourraient basculer de la convention EPI vers la convention « CEPNL » (FNOGEC & Co).

La CEPNL fait mine de ne pas comprendre (ce qui est vrai pour certains de ses représentants) et précise qu'il reviendra à la DGT (direction générale du travail) de dire si le champ est possible ou non.

Il existe donc bien une volonté de la CEPNL, accompagnée par les syndicats majoritaires de l'enseignement sous contrat (CFDT-CFTC-SPELC), de dépouiller d'une partie de ses écoles la convention étendue EPI.



La CGT, la CGC et FO s'opposent au projet de la CEPNL. La FNEP (Fédération nationale de l'enseignement privé - organisation employeurs dans l'EPI) s'oppose également au fait de se faire dépouiller d'une partie de ses écoles et l'a fait savoir à la DGT.

Le Snpefp et le Sneip ont rencontré le collectif DLAJ confédéral et notre représentant à la CNNC (commission nationale de la négociation collective) pour les solliciter sur cette situation.

Outre le fait que la CEPNL est, sans le dire, une confédération catholique (90% d'établissement d'enseignement catholique avec les problèmes de respect de la laïcité dans l'enseignement qu'on connaît), il s'agit surtout de faire valoir des points de droit pour contrer le projet de la CEPNL/CFDT-CFTC-SPELC : le calcul de la représentativité des syndicats est erroné, - la DGT laisse 3 ans et non pas 2 mois comme le dit la CEPNL pour que les conventions se regroupent ; - la CGT demande à la DGT d'expliquer la méthode pour les regroupements (code du travail actuel avec en ligne de mire le projet de loi El Khomri).

Dans les faits la CEPNL n'est aujourd'hui qu'une association loi 1901 et en aucun cas un syndicat d'employeurs (n'ayant pas les deux ans d'ancienneté notamment) et la loi presse les organisations d'employeurs pour qu'elles se réorganisent en précisant leurs champs respectifs si elles veulent devenir ou rester représentatives.

C'est de cette urgence (avant la fin octobre 2016) dont il s'agit et la CFDT, la CFTC et le SPELC applaudissent, accompagnent et signent sans demander de quelconques garanties sur la future éventuelle nouvelle convention collective, mettant ainsi en avant leur intérêt propre et celui de la CEPNL avant ceux des salariés qu'ils sont pourtant censés représenter. Affaire à suivre ...

## ÉCHO DES MANIFS

- Nicolas, tu fais partie des militants victimes de ce qu'il faut bien appeler une stratégie de provocation policière. Quelle est ta situation aujourd'hui après la comparution immédiate ?

Ayant refusé cette forme expéditive de justice, qui a condamné d'autres manifestants à des peines de prison, je serai jugé le 6 octobre pour violences sur policier - des faits que je conteste puisque, au contraire, c'est moi qui ai pris des coups.

La procureure a requis mon placement en détention provisoire en raison du « contexte actuel » et du risque de « récidive ».

En effet, dans le « contexte actuel » je risquais fort de retourner en manifestation... Mais le juge m'a « seulement » placé sous contrôle judiciaire.

J'ai découvert un peu après tout le monde, en sortant du tribunal, l'ampleur de la provocation et de la répression policières lors de la manifestation du 28 avril. J'ai manifesté le 1er mai, voyant des camarades contraints de quitter le cortège pour protéger leurs enfants, et je me demandais également si je devais rester, étant déjà dans l'attente d'un procès. Il y a donc bien eu récidive de la part du gouvernement, qui met en cause la liberté fondamentale de manifester. Sa stratégie est celle de la tension, pour nous dissuader d'exprimer dans la rue notre rejet de la loi travail.

- Tu es sociologue, quel est le sens de ton engagement contre la loi travail ?

Depuis quarante ans, le patronat prétend que le droit du travail est un frein à la création d'emplois. Au nom de cet argument, on a développé notamment les formes d'emplois précaires. Mais le code du travail serait moins « obèse » sans

les chapitres consacrés aux CDD, à l'intérim, à toutes les formes dérogatoires du contrat de travail ! Dans mes recherches, notamment sur le bâtiment, j'ai pu constater les effets délétères de cette précarité sur les conditions de travail, la santé des salariés, leur capacité à s'organiser et à faire valoir leurs droits.

La loi travail est particulièrement pernicieuse en ce qu'elle ouvre la voie, par les accords d'entreprise dérogatoires, à un grignotage progressif des droits sociaux. Une première entreprise obtiendra par accord un premier recul des droits (par exemple une augmentation de la durée du temps de travail) et ses concurrentes auront beau jeu d'imposer le même régime à leurs salariés, au nom du chantage à l'emploi. Alors que les droits conquis par les travailleurs permettaient un nivellement par le haut, cela ouvre la voie d'une concurrence déloyale entre entreprises, sur le dos des salariés. Si l'on voulait véritablement créer des emplois, on réfléchirait à d'autres voies, comme la diminution du temps de travail. Et, puisque c'est soi-disant au nom du « dialogue social » que le gouvernement nous impose ces reculs, il nous revient de poser à nouveau la question du pouvoir dans nos lieux de travail : pour-

quoi la démocratie devrait-elle s'arrêter aux portes des entreprises ?

- Quel message souhaitez tu passer aux syndiqués de la CGT pour la suite de l'action et la défense des militants qui comme toi ont à faire face à des procès injustes ?

Je suis choqué par la réaction de certains syndicats policiers qui entendent manifester contre la « stigmatisation » dont la police ferait l'objet, plutôt que contre le sale boulot que le gouvernement leur commande. Ils se trompent de cible, c'est un peu comme si les travailleurs des abattoirs manifestaient contre les vaches.

Face à cette organisation inquiétante de la répression, il nous faut également rester organisés et soudés. Le camarade de Sud Rail et moi-même avons été relâchés plus vite car il y avait une mobilisation unitaire, devant le commissariat puis le tribunal. Il ne faut ni laisser seuls les militants inculpés, car on sait bien que c'est l'ensemble du mouvement social qui est visé à travers nous, ni se laisser distraire par ces procédures, car l'objectif prioritaire reste d'abattre la loi travail.

## LOI TRAVAIL : GRÈVE DES JEUNES ...





## NON À LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU MESR

*La FERC CGT réaffirme son opposition à la mise en place du RIFSEEP pour les ITA des ESPT, les ITRF des Universités et les personnels des bibliothèques. Elle est contre le statu quo, pour une augmentation substantielle des salaires et des primes tant qu'elles ne seront pas incluses dans ceux-ci.*

Les personnels rejettent massivement ce système inégalitaire comme l'attestent tant les plus de 8000 signatures de la pétition intersyndicale « Pour nos primes : ni RIFSEEP, ni statu quo ! » que la pétition signée par plus de 100 directeurs d'unité de l'INRA, les multiples prises de position de comités techniques, de conseils scientifiques, de CHSCT, ou encore les plus de 800 collègues réunis le 17 Mars 2016 à l'appel conjoint des syndicats CGT, CFDT, SUD, CFTC de l'INRA. Tous exigent que les collègues ITA et ITRF soient exemptés du RIFSEEP et que le Ministère revienne sur son application pour les AENES.

En clair, comme a été forcé de le constater Mr. Lejeune, le directeur du cabinet de la ministre, « la profession ne veut pas de ce nouveau système ».

Nous n'acceptons pas le statu quo. Nous refusons le chantage inadmissible du cabinet de Madame Vallaud Belkacem : « *si vous ne voulez pas du RIFSEEP, vous n'aurez jamais un sou de plus* ». Nous exigeons une augmentation immédiate et conséquente des salaires de la Fonction Publique (l'augmentation misérable proposée de 2 fois 0,6% du point d'indice est une véritable provocation), l'intégration des primes dans les salaires et dans l'immédiat, nous

exigeons une augmentation des primes statutaires, sans critère de mérite, des personnels de l'ESR au niveau de celles des autres ministères de la Fonction Publique (en particulier nous demandons une réévaluation des plafonds de la PPRS).

Les personnels du MENESR possèdent le régime indemnitaire le plus bas de la Fonction publique.

Tout comme le projet El Khomri entend individualiser les droits des salariés du privé avec l'inversion de la hiérarchie des normes, soit faire prévaloir l'accord d'entreprise sur l'accord collectif de branche, le RIFSEEP ne pourrait aboutir qu'à complètement individualiser les rémunérations et, appliqué à budget constant, à baisser in fine les rémunérations de la majorité des agents au profit d'une minorité.

De plus, dès lors que la prime serait liée à la fonction et non plus au grade, ce serait une brèche ouverte contre les garanties statutaires de tous, avec le risque d'un glissement d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emplois. Le poids de la hiérarchie et l'arbitraire ne pourraient que se voir renforcés, avec à la clé une mise en concurrence des agents totalement antagonique au fonctionnement et à la vie de nos collectifs de travail.

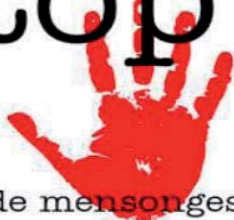
### Agenda Social du MESR : absence totale de « dialogue social » !

Le SNTRS CGT constate que les réunions des différents Groupes de Travail (GT) de l'Agenda Social du MESR aussi bien pour le « premier cycle » (fin 2015) que pour le « second cycle » (début 2016) ne s'apparentent en rien à du « dialogue social » ! Contrairement aux engagements de Thierry Mandon, il n'y avait aucun conseiller du cabinet du Secrétaire d'Etat présent lors des 3 premiers GT qui se sont déroulés depuis le début avril 2016.

Lors de la réunion du GT4 sur les « carrières » du 13 avril 2016, nous avons demandé, solennellement, que se tienne une réunion de concertation sur les propositions du MENESR et celles des organisations syndicales concernant les grilles de l'ensemble des corps de catégories A et A+ de l'ESR, en présence d'un membre du cabinet ministériel ... aucune réponse !

Lors du GT1 sur la précarité du 20 avril 2016, rien n'est proposé par le ministère pour réduire la précarité dans les organismes de recherche. Le SNTRS CGT, avec le SNCS FSU et SUD Recherche EPST, a quitté la salle, face au refus de revoir les conditions d'application pour les EPST de la loi Sauvadet, qui a été prolongée de 2 ans par la loi Déontologie qui vient d'être promulguée. Il continue de demander une séance de travail spécifique dédiée à l'emploi précaire dans les EPST.

# Stop



assez de mensonges

**Nouveau régime  
indemnitaire**

**La vérité sur le  
RIFSEEP**

## JÉRÔME GIOVINAZZO, DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS POUR LE SNTRS CGT

### *Quelles étaient tes attentes avant ce premier congrès ?*

Pour un 1<sup>er</sup> congrès, il est difficile de définir précisément quelles sont les attentes. Je m'y rendais essentiellement pour porter le mandat avec lequel mon syndicat m'avait désigné comme délégué et dans la mesure du possible d'expliquer au besoin ce mandat.

Je savais que les prises de parole ne seraient pas faciles mais il me semblait important néanmoins d'essayer de faire passer des analyses concernant les spécificités de mon champ de syndicalisation (la recherche publique).

J'attendais également des autres secteurs d'activité les analyses et les problèmes spécifiques, afin de dégager les différences de perception de la situation dans le monde du travail et surtout les points de convergence.

### *Un ou deux des meilleurs moments du congrès :*

Sur les questions de fond liées à ce congrès, le discours d'introduction de Philippe Martinez m'a intéressé tout particulièrement. En effet, les documents de congrès me semblaient relativement pauvres sur l'analyse politique, notamment dans le contexte de tout ce qui se met en place avec un gouvernement qui se dit de gauche mais également en termes de projection à plus longue échéance sur une nécessaire transformation du monde du travail (et donc de la société) pour un monde socialement plus juste. Dans ce discours introductif, j'ai trouvé des réponses qui comblaient certaines de ces lacunes et je veux penser que la CGT, au niveau confédéral, a entendu ce qui est ressorti des consultations des syndicats en amont du congrès.

Sur la forme, je dois bien reconnaître que la réaction de la salle à l'annonce de la présence d'une délégation du PS était plus que méritée. Quand dans la presse du lendemain, on pouvait lire que le secrétaire de ce parti constate que la CGT se « gauchise », il me semble qu'il devrait surtout s'interroger sur le fait que son parti se « droitise »...

### *Un ou deux des moments les plus compliqués du congrès :*

Je ne sais pas si « compliqué » est le terme que j'aurais envie d'employer. Ce qui était compliqué, c'était d'avoir une chance d'obtenir un temps de parole, quand chacun souhaite également pouvoir s'exprimer - ce qui est légitime - mais sans nécessairement respecter les thèmes en débat ou le fait que d'autres n'aient pas pu parler. Ou encore de savoir comment faire lors des votes, lorsqu'on a un mandat qui n'a pas spécifiquement prévu de marges de manœuvre, par manque d'expérience de cet exercice.

J'ai déploré qu'un temps trop important à mon avis n'ait été consacré au débat de certaines questions dont rien ne pouvait sortir de réellement constructif à ce niveau.

Il s'agit par exemple des récents problèmes internes de la CGT, qui doivent bien sûr être mis à plat en toute transparence, mais hors de toute polémique qui pourrait entamer les fondations de l'outil le plus important de défense des travailleurs.

De même, sur la question du syndicalisme dit « rassemblé », le discours d'introduction était clair par rapport à la CFDT. Au-delà de cette question, il me paraît évident qu'il faille rassembler, sur nos revendications, puisqu'aujourd'hui, le rapport de force n'y est pas !



### *Après le congrès, quelle utilisation des débats, appel, documents, vas-tu faire - ou as-tu fait - dans ton activité syndicale ?*

La première chose à faire au retour du congrès est bien entendu d'en faire un compte-rendu au syndicat qui m'a mandaté, tant sur le fond que sur les améliorations à apporter à notre démarche pour le prochain congrès !

Pour mon activité syndicale de base, je compte m'appuyer sur quelques exemples (comme la lutte des Fralib ou le cas du redressement de Mc Donald) pour étayer l'importance de travailler conjointement avec les différentes structures de la CGT, dans des champs professionnels voisins ou au niveau interprofessionnel.

C'est une dimension qui est aujourd'hui relativement faible là où localement j'exerce actuellement mon activité syndicale

## RETOUR SUR LE 51<sup>E</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

*Le 51<sup>e</sup> congrès confédéral se tenait du 18 au 22 avril à Marseille. 980 délégués étaient présents (20 n'ont pu être présents pour diverses raisons) dont 405 femmes, 118 de moins de 35 ans, 91 retraités, 7 privés d'emploi et 40 de la FERC.*



La situation était particulière puisque le congrès avait lieu en pleine mobilisation contre la loi El Khomri, ce qui est souvent revenu sous divers aspects dans les différents thèmes.

En effet, des débats contradictoires ont eu lieu autour de l'analyse de la politique du gouvernement, sur les moyens et la construction de la lutte, sur les propositions de la CGT.

Comme le laissent transparaître des votes et malgré l'adoption de l'ensemble des textes, il reste des divergences sur les relations entre organisations syndicales, sur la construction du front commun de lutte, sur la place de la CGT dans le syndicalisme international, sur les évolutions de structures au sein même de la CGT. Ces mêmes débats traversent aussi ceux de la fédération.

Mais en dépit de cela et de la frustration de certains délégués de ne pas pouvoir prendre la parole lors de certains débats ou ne pas mettre au vote certains amendements sur des points cruciaux de notre orientation, les échanges et les témoignages de militants ont été riches et facteurs d'espoir sur la convergence des luttes à venir.

### Concernant la FERC,

#### 4 militants ont été élus à la CE Confédérale :

- Sophie Binet (présentée par l'UGICT),
- Lionel Lerogeron (présenté par l'UD 50),
- Fabienne Cru
- et Catherine Perret (présentée par la FERC), cette dernière intégrant le bureau confédéral.

### Des comptes personnels, oui ! Mais sous conditions car il y a danger !

Intervention de Christian Filliot, délégué du SNAFPA CGT, lors du débat sur le rapport d'activité.

Extraits du rapport d'activité, dans le point sur la Transformation du travail :

« Dans la négociation puis dans la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle, nous avons cherché à créer un réel droit à la formation ».

« ... c'est à partir de ce concept que nous engageons la négociation sur le CPA (compte personnel d'activité) avec pour nous la volonté de porter un nouveau statut du travail salarié et sa sécurité sociale professionnelle. »

L'enjeu est simple et peut se résumer ainsi :

Dans la mise en œuvre des comptes personnels, formation, d'activité, de prévention et de pénibilité, etc..., il nous faut gagner la solidarité à contre-courant de l'individualisme exacerbé par l'idéologie libérale capitaliste.

Gagner le droit du « à chacun selon ses besoins » par la mutualisation et combattre jusqu'au bout le principe « à chacun selon ses droits acquis », « à chacun selon ses moyens », cher au camp adverse des capitalistes.

Faire en sorte que l'on puisse « consommer » au-delà de ses droits acquis, pouvoir en quelque sorte « emprunter » ou consommer par avance, quitte à rembourser ensuite, ou non, serait un pis-aller face à nos valeurs de solidarité collective, de sécurité sociale professionnelle.

A l'extrême, il ne faudrait pas qu'un jour apparaisse un compte personnel santé qui obligerait, par exemple, à attendre 2 ans avant de pouvoir se faire à nouveau opérer après une appendicite.

Au contraire, tout comme il y a l'urgence médicale, il nous faut inventer et gagner l'urgence sociale dans le cadre de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du travail salarié.

**La CGT doit aller plus loin, être plus offensive et force de propositions sur ces questions de solidarité collective et de mutualisation !**

L'insecte est sur le fruit ; ne le laissons pas y mettre le ver qui va le corrompre !

# LE DOSSIER

## REGARDS CROISÉS DE CONGRESSISTES

*Il était impossible de retranscrire l'ensemble des impressions des camarades la fédération sur ce 51<sup>e</sup> congrès confédéral. Mais nous vous proposons quelques retours de militants pour lesquels il était une première expérience (Marie de la CGT Educ'Action, Vincent de la FERC-Sup et Sylvie du SNCA).*

### En amont du congrès

**Marie** : Mes attentes étaient assez limitées pour une part car je savais par les comptes rendus de camarades des précédents congrès que les occasions de voter à main levée seraient rares et qu'il était compliqué de porter et de défendre des amendements dans cette organisation plutôt lourde d'un congrès de mille militant-e-s. En même temps la perspective d'entendre s'exprimer autant de militant-e-s de la CGT pendant une semaine en plein mouvement de lutte contre la loi travail promettait d'être vraiment intéressante. C'était enfin une occasion de mieux connaître la CGT, son fonctionnement, ses difficultés, ses militant-e-s.

**Sylvie** : je ne peux pas dire que j'avais des attentes particulières. C'était la première fois que je participais à un congrès confédéral, tout comme 78% des délégués présents à Marseille. J'imaginais juste que j'allais vivre une semaine dense, riche, en échanges et en événements et cela a été le cas. J'ai fait de très belles rencontres, j'ai entendu de très belles choses. Avant de partir, j'avais décidé de savourer pleinement chaque instant, connaissant ma chance de pouvoir être déléguée.

**Vincent** : contribuer à impulser une orientation dynamique, revendicative, lutte de classes pour la CGT. En particulier, défendre les services publics, les statuts des personnels, aux côtés des salariés du privé, des privés d'emploi et des retraités.

Confronter nos expériences et avancer ensemble pour une CGT plus



forte et des progrès sociaux, contre la politique du MEDEF et du gouvernement.

### Pendant le congrès, des moments motivants...

**Marie** : Je pense que de l'avis général l'intervention de Rim Hidri des FRALIB a été un moment très fort du congrès. Elle est intervenue au début de la résolution sur le thème 2 « Construction des luttes ». Je me suis dit à l'issue de son intervention que son texte pourrait être voté comme résolution de congrès sur ce thème.

En effet la lutte menée et racontée semble exemplaire d'une façon d'être syndicaliste, alliant grève, occupation, proposition construite de reprise, négociation et action juridique jusqu'à ce qu'UNILEVER paie ce qui était dû aux salarié-e-s, acceptation des soutiens politiques mais maintien de l'autonomie d'organisation, enfin constitution de la SCOP ! Avoir tenu et mené de front toutes les tâches de ce combat pendant plusieurs années demande effectivement d'être organisés dans un syndicat fort, structuré et convaincu que la lutte contre le capitalisme et ses effets est et reste une nécessité !

**Sylvie** : il y en a eu tellement que je ne peux tous les citer... La touchante cérémonie d'ouverture avec un film sur l'histoire de la CGT et un groupe de musiciens/chanteurs (« ZAGO et les FANFARONS ») qui a repris « sans la nommer » de Georges MOUSTAKI, véritable « hymne » de la semaine.

L'intervention remarquée et marquante de Rim HIDRI, une camarade des « FRALIB » rappelant leurs 1336 jours de lutte pour sauver leurs emplois. Comme beaucoup dans la salle, j'ai versé une larme.

Le discours de clôture très offensif de Philippe MARTINEZ.

Les nombreuses rencontres, très enrichissantes, avec les camarades des autres fédérations.

**Vincent** : le vote de la résolution d'actualité organisant la riposte pour le retrait de la loi El Khomri : grève interprofessionnelle le 28 avril, puis organisation d'AG avec les personnels pour proposer la reconduction. Vive la CGT revendicative aux côtés des salariés !

Beaucoup d'émotion lors de la prise de parole d'une camarade de Fralib décrivant leur longue lutte.

## ... et d'autres plus difficiles.

**Marie** : Le mercredi matin, lorsque nous avons compris, après une longue intervention du rapporteur de la commission (la deuxième), qu'il n'y aurait aucun vote sur les amendements, malgré trois points qui posaient problèmes et dont les votes dans la commission avaient été tranchés à une ou deux voix près... Malgré les nombreuses interventions de congressistes, le bureau de congrès a choisi de ne pas ouvrir de procédures de vote. S'il semble difficile de faire voter à main levée 1000 militant-e-s sur 300 amendements, cela paraît faisable sur 1 ou 2 amendements par point problématique. Le vote n'est pas la solution systématique pour trancher les débats mais il permet in fine de mesurer l'état des forces et d'acter des évolutions dans nos orientations. Ce n'est pas forcément clivant et c'est même souvent un moyen de mettre une fin (provisoire) à certains de nos débats les plus passionnés. C'est enfin plus respectueux du travail préparatoire mené par certains syndicats, avec leur adhérent-e-s, pour rédiger et défendre des amendements aux textes de congrès rédigés par les militant-e-s de la CE Confédérale.

**Sylvie** : Il y a eu quelques moments difficiles. Les huées pour Thierry LEPAON présent dans la salle m'ont mises mal à l'aise. Les trop nombreux témoignages qui ne faisaient pas avancer le débat sur les différents thèmes et qui démontraient un manque de travail en amont sur les documents du congrès. Les égos de certains qui ont visiblement oublié qu'ils assistaient à ce congrès pour représenter des camarades, porter les voix de camarades.

**Vincent** : la participation à la commission amendement du premier jour a été compliquée.

Les débats nocturnes étaient intéressants mais il n'y avait pratiquement aucune marge de manœuvre pour amender le texte d'orientation en commission. Par la suite, les délégués au congrès n'ont pas réellement pu défendre les amendements des syndicats : peu de temps était consacré aux débats et surtout aucun vote séparé sur des amendements n'a été permis. Cela ne correspond pas à ce que je défends en termes de démocratie syndicale.

## En conclusion

**Marie** : Nous avons diffusé et mis en ligne immédiatement l'appel à la mobilisation contre la loi travail voté le mercredi soir. J'ai préparé un compte-rendu des débats que je ferai dans les réunions ou AG de militant-e-s pour les syndicats dont je portais les mandats. Enfin, j'ai effectivement amélioré ma connaissance de la CGT, en rencontrant des hommes et des femmes qui y militent, en mesurant les forces et aussi certaines limites de cette organisation.

**Sylvie** : elle se fera sous forme de remerciements... Je remercie sincèrement le SNCA, la FERC et l'UD des Landes de m'avoir permis de vivre ce grand moment dans la vie d'une jeune syndiquée. Je souhaite également remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour faire de

ce congrès une réussite pour que les délégués et différents invités soyons reçus dans des conditions optimales. Un merci particulier à l'UD 13. Je vous invite, lecteurs de cet article, à vivre les moments forts du congrès en vous rendant sur le site internet. Vous pourrez regarder de nombreuses vidéos, photos, lire des témoignages divers.

**Vincent** : Les documents d'orientation ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne donnent pas réellement de pistes de développement de l'activité CGT ; ils seront difficiles à utiliser à mon avis. La partie contre l'institutionnalisation des syndicats, d'éloignement des élus et mandats du terrain, du syndicat, des syndiqués et des salariés peut amener des pistes de réflexion intéressantes quant à l'action syndicale. En revanche, la montée en puissance des Comités régionaux CGT, confortée par le document d'orientation, sans qu'il y ait eu de réels débats à ce sujet durant le congrès, est porteur de risques dans le fonctionnement interne de la CGT. Notamment les UD pourraient en sortir fragilisées, alors qu'elles constituent un maillon essentiel de la CGT. La résolution d'activité a été utilisée partout dans nos syndicats pour continuer à mobiliser les collègues pour le retrait de la loi El Khomri, mettre un coup d'arrêt à la politique de casse du gouvernement.



# LE DOSSIER

## LE 51<sup>E</sup> VU PAR LES DÉLÉGUÉS RETRAITÉS : POUR AVANCER TOUS ENSEMBLE

Et bien voilà, ces quelques jours tant attendus (particulièrement intenses en émotions, chaleur humaine et construction syndicale) ont passé... Ce fut, à notre sens, un bon Congrès ! Un congrès confédéral est une expérience à vivre dans un parcours de militant CGT. Certes c'était le premier pour deux d'entre nous (Denise et Michel) mais nous avons été présents et très attentifs tous les jours.

Et nous avons eu une grande satisfaction. **Le 50<sup>e</sup> congrès l'avait promis le 51<sup>e</sup> congrès l'a fait : un-e retraité-e syndiqué-e, une voix... enfin !**

Au précédent congrès malgré un document d'orientation qui reconnaissait l'engagement et la place des retraités dans la CGT, il n'était pas prévu de modifier les statuts : un retraité était toujours représenté par une demi voix (Rappelons que l'UCR avait adopté le principe de la cotisation à 1%).

Ce qui avait provoqué une intervention « musclée » et fort applaudie de notre camarade André Allégret. Bernard Thibault était intervenu en assurant qu'une motion serait présentée au Congrès pour donner mandat aux prochains élus de présenter un texte pour le 51<sup>e</sup> congrès. Et ce fut fait !

### Une résolution très largement votée

La résolution sur la place du syndicalisme retraité a recueilli 89,2% des votes exprimés pour, 10,8% contre (5,1% d'abstentions).

### Modifications des Articles 34, 3<sup>e</sup> alinéa et 27-6, 2<sup>e</sup> alinéa

Ces modifications statutaires ont été approuvées par 79,4% des délégués. Ainsi, les retraités membres de la CGT peuvent désormais compter pour un, reprenant ainsi le mot

d'ordre de Nelson Mandela avant son élection à la présidence de l'Afrique du sud : « un homme, une voix ».

Nous sommes satisfaits que le 51<sup>ème</sup> congrès reconnaisse aux retraités d'être considérés égaux pas seulement en devoir mais aussi en droit.

### Les trois retraité-e-s : une équipe soudée !

Nous avons pris ensemble les décisions de vote (abstention pour les rapports d'activité et financier), nous avons voté pour l'orientation des trois années à venir : les enjeux sont importants dans le contexte actuel et notre devise « nous devons être tous ensemble ».

Un grand bravo et un satisfecit mérité à l'ensemble de la délégation FERC.

Le mérite en revient au sérieux des enjeux, à l'engagement de chacune et chacun, à la camaraderie pratiquée mais aussi à l'accompagnement tout en finesse de son responsable de délégation, Hervé, sans oublier le travail d'organisation en amont et ce jusqu'à l'ultime fin du Congrès de notre camarade Olivier. Ce fut un bon Congrès, merci aussi aux camarades marseillais et du département. Et, vive la CGT !

### RETRAITÉS ÉLUS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES :

**Olivier Jouchter**, membre du bureau national de l'UCR est élu à la Commission exécutive confédérale.

**Bernard Guidou** est élu à la Commission de Contrôle Financière.

**Maurice Lecomte** est élu au Comité CoGÉTise.

## LES VOTES

**Rapport activité** 583 943 voix  
Abstention : 14,1% (82 238 voix)  
**Pour** : 68,7% (344 443 voix)  
Contre : 31,3% (157261 voix)

**Rapport financier** 583 929 voix  
Abstention : 12,1% (70 531 voix)  
**Pour** : 72,9% (374 314 voix)  
Contre : 27,1% (139 084 voix)

**Thème 1 : notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés** 581 358 voix  
Abstention : 9,1% (53 140 voix)  
**Pour** : 69,5% (367 210 voix)  
Contre : 30,5% (161 008 voix)

**Thème 2 : la construction des luttes** 582 085 voix  
Abstention : 6,7% (38 733 voix)  
**Pour** : 78,8% (428 124 voix)  
Contre : 21,2% (115 228)

**Thème 3 : notre rapport avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif** 578 339 voix  
Abstention : 9,4% (54 447 voix)  
**Pour** : 63,7% (333 509 voix)  
Contre : 36,3% (190 383 voix)

**Thème 4 : notre place dans le syndicalisme mondial et européen** 582 607 voix  
Abstention : 9,3% (54 110 voix)  
**Pour** : 75,8% (400 779 voix)  
Contre : 24,2% (127 718 voix)

**Thème 5 : la démocratie dans la CGT** 585 308 voix  
Abstention : 12,8% (74 822 voix)  
**Pour** : 75,1% (383 460 voix)  
Contre : 24,9% (127 026 voix)

**Document d'orientation** 580 266 voix  
Abstention : 10,7% (62 138 voix)  
**Pour** : 70,3% (364 252 voix)  
Contre : 29,7% (153 876 voix)

## XII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FERC-CGT

*Le XII<sup>e</sup> congrès de notre fédération se tiendra au Domaine du Normont (Belambra) à Dourdan du 5 au 9 décembre de cette année.*

Lors de ce congrès nous aurons à discuter du rapport d'activité depuis le congrès de Dijon, le rapport financier, des modifications statutaires et le document d'orientation que la commission exécutive devra mettre en œuvre les trois prochaines années.

Le document d'orientation aura trois parties :

- A - La situation générale
- B - La réponse syndicale
- C - L'outil syndical.

Temps fort de la vie démocratique de nos organisations, le congrès, qui devrait réunir 150 délégués dûment mandatés, se prépare en amont dans chaque syndicat pour que chacun soit pleinement acteur-trice et décideur -euse de ce que nous construirons ensemble demain pour de nouvelles conquêtes sociales avec toute la Cgt.



### Qui compose le congrès ?

Les statuts de la fédération prévoient la participation des délégué-e-s mandaté-e-s par les syndicats et l'Union Fédérale des Retraités (UFR). Ces délégué-e-s ont une voix délibérative.

Les délégué-e-s sont répartis entre les organisations fédérées proportionnellement au nombre de FNI (nombre de syndiqué-e-s) et le nombre de cotisations payées à la fédération sur les trois dernières années (2013, 2014 et 2015) au 30 juin 2016.

De même, ils prévoient la participation :

- des membres de la commission exécutive (direction sortante),
- des membres de la commission financière de contrôle,
- et des représentants des collectifs locaux.

Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

### Comment être délégué-e au congrès ?

Pour être délégué-e avec voix délibérative, il faut être à jour de ses cotisations et être mandaté-e par son syndicat.

Lle/la délégué-e est en effet porteur des débats, des amendements et des opinions des syndiqué-e-s qui l'ont mandaté.

Il-elle prend position sur toutes les questions à l'ordre du jour du congrès.

Cela implique que chaque direction syndicale prenne des dispositions pour associer toutes et tous les syndiqué-e-s à la préparation du congrès.

### Je peux être candidat-e à la direction fédérale ?

Ce sont les syndicats, les organisations fédérées, l'UFR qui peuvent mettre à disposition des candidat-e-s à la future commission exécutive et à la commission financière de contrôle.

Les propositions doivent donc être débattues par les différentes directions syndicales, en tenant compte des critères qui auront été adoptés par l'actuelle direction fédérale (féminisation, rajeunissement, équilibre public / privé, etc.).

# VIE FÉDÉRALE

## COMITÉ TECHNIQUE DU MESR

*Le ministère cherche à limiter les droits syndicaux des mandatés aux CHSCT : unanimité syndicale contre !*

Le Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) s'est réuni le 12 avril 2016. Le sujet unique était un projet d'arrêté sur les droits syndicaux des CHSCT.

L'arrêté du MESR découlait de l'application de l'arrêté du 27 octobre 2014 de la Fonction publique « *relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique* ».

Le ministère a décidé de ne pas appliquer l'article 2 de l'arrêté de 2014 qui permet d'améliorer les droits syndicaux (temps de décharge) pour les élus des CHSCT « *présentant des enjeux particuliers en termes de risques professionnels ou couvrant un grand nombre de sites dispersés sur au moins deux départements* ».

Alors que presque toutes les universités, toutes les ComUE, tous les organismes de recherches et

tous les CROUS sont répartis sur de nombreux sites éloignés, alors que l'immense majorité des laboratoires connaissent des risques spécifiques (manipulation et stockage de produits toxiques, cancérigènes, radioactifs, explosifs, ... des animaleries, présence d'étudiants, de patients...), le ministère considère que « *le barème standard est suffisant* ».

C'est un véritable mépris pour les personnels qui s'investissent au quotidien dans les établissements pour l'amélioration des conditions de travail et d'hygiène et de sécurité. La FERC CGT a dénoncé avec force ce refus d'utiliser les barèmes augmentant les droits.

Concernant les enseignants-chercheurs, la question de la reconnaissance des décharges a été une nouvelle fois évacuée, la représentante du ministère arguant : « *on ne peut pointer que l'allègement du service d'enseignement. La question du volet recherche se constate* ».

Dans les faits, de nombreux enseignants-chercheurs sont contraints d'utiliser leurs congés ou leur temps de recherche pour assurer leur mandat au CHSCT.

Pour la FERC CGT, les décharges syndicales doivent porter à 50 % sur le temps d'enseignement et à 50 % sur le temps de recherche.

Le texte a été rejeté à l'unanimité par toutes les organisations syndicales.

Le CT MESR a donc été convoqué à nouveau le 27 avril 2016 pour une deuxième séance sur les moyens pour les CHSCT. Aucune évolution notable n'a eu lieu sur le texte.

Les organisations syndicales CGT, FSU SUD et FO ont donc décidé de boycotter ce CTMESR pour dénoncer cette attitude de blocage et le refus par le ministère d'appliquer la réglementation (boycott du CTMESR par tous les syndicats !).

16

Le Lien N°187 - Juin 2016

## LUTTE CONTRE LES IDÉES DE L'EXTRÊME-DROITE

La première session de la formation « Lutte contre les idées de l'extrême-droite » s'est déroulée le 23 mai à Béziers. Un symbole que cette ville dirigée par l'extrême-droite où, 5 jours après la formation, était organisé grand colloque visant à préparer les élections de 2017...

Une quinzaine de camarades de la CGT-Educ'action, du SNEIP-CGT, de la CGT-Ferc-Sup et du SYAC-CGT étaient présent-e-s. Permettant de décrire le discours et le programme de l'extrême-droite et de construire ensemble une réponse syndicale, cette formation peut être organisée sur demande localement (écrire à la FERC).





## LES PRÉCARITÉS EN JOURNÉE D'ÉTUDE...

*La FERC-CGT a organisé le mercredi 16 mars 2016 une journée d'étude sur les précarités.*

La FERC-CGT a organisé le mercredi 16 mars 2016 une journée d'étude sur les précarités. Une trentaine de camarades était présent et a nourri des débats riches et constructifs. Les syndicats représentés étaient les suivants : Educ'action, SYPLIE, SNEIP, FERC-Sup, SNTRS, SN-AFPA, UN-CROUS, SNPEFP. Deux camarades du SYAC (Enseignement agricole), non affilié à la FERC, étaient également présents.

Le nombre de pauvres en France est estimé à 8,5 millions de personnes, dont 4,5 millions qui sont en emploi. La précarité touche donc aussi beaucoup de personnes en emploi. On parle d'ailleurs de « pauvreté laborieuse », pauvreté qui touche de plus en plus de salarié-es des champs de la FERC-CGT.

**Sur le fond, les camarades ont montré que la précarité est multiforme. Lors de cette journée d'étude, les témoignages n'ont pas manqué illustrant les 3 types de précarité que l'on observe :**

- la précarité de l'emploi : CDD, intérim ou autres « contrats de chantiers » mais également fragilité des CDI dans la Fonction publique. Les employeurs public et privés ont

une imagination sans borne sur les « statuts » qu'ils inventent : ainsi, à l'AFPA, on voit de plus en plus de « contrats de chantier », dans l'Éducation nationale le gouvernement a créé un nouveau métier (Accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap) sans créer de cadre statutaire...

- la précarité du travail : non reconnaissance des qualifications, absence de perspectives de carrière, problème des conditions de travail ; dans tous nos secteurs, les restrictions budgétaires et la casse progressive des cadres de qualification ont des conséquences directes pour les personnels.

- la précarité des droits, de la représentation et du statut : typiquement dans la Fonction publique nous parlons-là des contractuel-les. Il s'agit par exemple d'avoir un bilan critique du Plan Sauvadet dit de titularisation qui, déjà, présente des résultats catastrophiques en particulier dans l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Notons aussi que l'emploi partiel (en réalité le plus souvent l'emploi incomplet imposé) touche particulièrement les précaires. Et sachant que 30 % des femmes sont à temps partiel contre 8 % des hommes, la précarité est aussi une illustration des inégalités de genre dans le monde du travail.

**Nous avons consacré un débat sur la question de la stratégie syndicale pour lutter contre la précarité.**

Non seulement il est très difficile de syndiquer les précaires mais en plus il est souvent compliqué de les aider à s'organiser collectivement. La question se pose : des syndicats, en passant par la fédération et jusque la confédération, comment



construire les meilleurs outils pour lutter contre la précarité et enfin retrouver des collectifs revendicatifs ? Ces questions stratégiques dépassent d'ailleurs le cadre d'un débat sur la précarité. En effet, et la « loi travail » le montre bien, les gouvernements et le patronat cherchent à faire de la précarité la norme quant à l'organisation du monde du travail.

Ces questions sont d'ailleurs revenues lors du congrès confédéral d'avril 2016 en avril. Lutter contre la précarité, c'est travailler à de nouvelles formes de luttes revendicatives, c'est construire le syndicalisme du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, en effet, d'avoir bien entendu un syndicalisme alliant luttes et propositions revendicatives, mais aussi de construire, sur le terrain, en lien direct avec les structures syndicales nationales, un syndicalisme efficace et reconnu par les personnels, leur offrant la possibilité de s'organiser. Car l'un des enjeux est aussi là : les salarié-e-s, qu'elles/ils soient précaires ou non, doivent retrouver du collectif, et y compris un collectif syndical.

**Un document reprenant les débats de cette journée sera diffusé au mois de septembre 2016. Il permettra d'engager dans notre fédération d'autres initiatives sur le sujet.**

**TOUJOURS PLUS DE PRÉCARITÉ!**



# VIE FÉDÉRALE

## LE SNEIP-CGT OBLIGE LE MEN À DÉFENDRE LA LAÏCITÉ

En catimini, le Ministère de l'Éducation Nationale avait commis une circulaire le 11 juillet 2014, imposant aux lauréats des concours externes de recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat avec l'État de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur privé pour valider leur dernière année d'étude en MASTER MEEF.

La parution d'un texte publié pendant les vacances des agents avait pris de court le SNEIP-CGT. Mais chat échaudé craint l'eau froide, au 1<sup>er</sup> juin 2015, le MEN ayant récidivé, le Syndicat ne s'est pas laissé surprendre. Il a déposé une requête en vue d'obtenir l'annulation de la circulaire s'appliquant à la rentrée 2015-2016.

Dans une décision du 25 mars 2016, le Conseil d'État a donné raison au SNEIP-CGT et annulé la circulaire incriminée pour excès de pouvoir considérant que la Ministre n'était pas compétente pour imposer cette obligation d'inscription dans un établissement supérieur privé.

Toutefois, l'année scolaire étant bien entamée, l'injonction n'a pas été prononcée puisque inapplicable en l'état. Il était trop tard...

Avec obstination le SNEIP-CGT a fait la preuve qu'on peut contester un texte portant atteinte au droit à un enseignement public laïque à tous les degrés et à la liberté de conscience. Il a pris en défaut l'administration dans sa défense (auto-proclamée) de la laïcité alors qu'en réalité cet arrangement n'avait comme motivation que de plaire à l'Enseignement Catholique qui détient le quasi-monopole de la formation des maîtres du privé.

Cette victoire porte haut les couleurs de l'action syndicale qui inscrit, dans les faits, la défense des li-



bertés fondamentales et des valeurs de la République.

Pourtant cette censure du Conseil d'État laisse un goût amer. En effet, le SNEIP-CGT avait, avant d'attaquer sur le fond cette circulaire, déposé un référé afin d'éviter la situation ubuesque dans laquelle le place la décision de la haute juridiction administrative : obtenir gain de cause, mais ne pas pouvoir en demander l'application.

Il est impensable de permettre aux stagiaires de l'enseignement privé sous contrat, de s'inscrire en MASTER MEEF dans les ESPE publiques alors que l'année universitaire est entamée de longue date. Le Conseil d'État avait estimé en septembre 2015 que la condition d'urgence n'était pas établie et en mars 2016, il prend en compte favorablement les arguments du SNEIP mais rend sa décision inopérante. De là à parler de duplicité, il n'y a qu'un pas !

Le SNEIP-CGT ne peut s'avouer vaincu dans ce combat dévoilant la connivence entre l'administration publique et l'enseignement catho-

lique : notamment sur la protection de la santé des maîtres du public, interdits de CHSCT départemental ou académique, ou encore sur la démission des rectorats en matière de contrôle des chefs d'établissements du privé agissant comme des roitelets capricieux.

Confier la formation des jeunes reçus aux concours de professeurs aux établissements supérieurs privés au détriment des ESPE, c'est détourner l'argent public dont les ESPE auraient besoin au bénéfice de l'enseignement catholique qui n'en demandait pas tant.

L'habile manoeuvre du Conseil d'État ne peut être qu'un pétard à un coup.

D'une part, le ministère hésitera certainement à imposer à nouveau une obligation illégale qui sera immédiatement contestée par le SNEIP-CGT, d'autre part le Conseil d'État ne pourra pas, sans se prendre les pieds dans le tapis et se ridiculiser, rejeter une action en référé si par extraordinaire le MEN imaginait reprendre la circulaire de 2015 pour 2016.

## « LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE »

*C'est le titre d'un film du cinéaste grec Théo Angelopoulos réalisé en 1991 : dans une ville du nord de la Grèce, des réfugiés de diverses nationalités attendent de pouvoir traverser le fleuve qui sert de frontière.*

Œuvre majeure, d'une beauté sombre et mélancolique, ce film qui traite des frontières, de l'exode, de l'intolérance, est brûlant d'actualité, prophétique même, au vu de la catastrophe humanitaire qui se déroule aujourd'hui, sous nos yeux, aux portes de l'Europe.

L'Union Européenne et ses États membres, dont la France, ont ratifié récemment un accord ignoble avec la Turquie, qui organise le refoulement des réfugiés et entérine la fermeture de la route des Balkans. Ce sinistre marché humain mis en place, les expulsions des migrants vers la Turquie, dont le caractère démocratique et respectueux des droits élémentaires de l'humanité n'aura échappé à personne, vont pouvoir se multiplier.

Aux clôtures sécurisées de Ceuta et Mellila en face de Gibraltar, au grillage élevé le long du fleuve Évos dans le Nord de la Grèce s'ajoutent désormais un mur en Bulgarie, protégé par des tanks, la ligne de fer barbelé de 175 km déroulée par la Hongrie sur sa frontière avec la Serbie et la militarisation forcenée de la frontière macédonienne.

À Calais, le démantèlement de la « jungle » s'accélère et la frontière avec le Royaume-Uni reste toujours infranchissable, sauf à y risquer sa vie. Le gouvernement français, à aucun moment, n'a manifesté l'intention de remettre en cause les accords du Touquet qui « protègent » les autorités anglaises de « l'intrusion » sur son territoire des demandeurs d'asile. E. Macron ose même en faire un argument de campagne pour le référendum anglais de juin sur une éventuelle sortie de l'Europe :

*« En cas de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, la France ne contrôlerait plus ses frontières et laisserait passer les migrants. »*

En Méditerranée, avec le printemps, une nouvelle tragédie se prépare. Selon les témoignages recueillis par le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU (ONU HCR) fin avril, près de 500 personnes ont perdu la vie dans le naufrage d'un grand navire qui a coulé entre la Libye et l'Italie. Depuis le début de l'année, il y a eu 1250 morts et disparus.

Les États de l'Union Européenne, dont la France, portent à cet égard une lourde responsabilité. Ils interviennent militairement en Libye, en Syrie, en Irak en ignorant délibérément le sort des populations civiles. En Syrie, les bombardements des forces gouvernementales et de celles de la Russie provoquent aussi un exode massif et de nombreuses victimes.

Les États de l'UE exercent des pressions économiques, exigent des plans d'ajustement structurel et d'austérité, mettent en place des

traités de libre-échange avec les pays du pourtour de la Méditerranée sans se préoccuper des conséquences pour les peuples. Sans oublier les siècles de politiques coloniales qui ont vidé le continent africain ou le Proche et Moyen-Orient de ses richesses, de la maîtrise de ses ressources, de la liberté de ses habitants sous des régimes autoritaires complices de cette prédation.

Les distinctions discriminantes entre « réfugiés économiques » et « demandeurs d'asile » en sont d'autant plus criminelles, alors qu'il conviendrait plutôt d'élargir la notion de réfugié à des situations de précarité aiguë qui entraînent répression et négation des droits de l'Homme.

Vague de réfugiés sans précédent ? Crise migratoire ? De telles qualifications médiatico-politiques sont destinées à entretenir les peurs, la tribalisation des peuples et à diviser les travailleurs de tous les pays. Elles tendent à masquer les responsabilités de l'Union Européenne dans la stratégie du chaos social organisé par l'impérialisme et le capital.



# INTERNATIONAL

## RETRAITE DES CHERCHEURS EN MOBILITÉ EUROPÉENNE : BIENVENUE DANS LA FINANCE

*La retraite complémentaire est un marché engendrant de juteux profits surtout quand il s'étend dans toute l'Europe, au delà de l'UE, et concerne des salariés censés être bien payés, les chercheurs.*

En 2003 une directive européenne ouvre la possibilité d'un système favorisant la mobilité des chercheurs qui conserveraient les droits à la retraite acquis dans les différents pays où ils auraient travaillé.

En 2009, la Commission choisit de confier à un consortium privé américain l'étude d'un fonds de pension, ce qui n'allait pas de soi par la directive.

Avec les employeurs, dont on connaît la capacité de lobbying, et l'aval de certains gouvernements, en 2013 le fonds de pension RESAVER (Retirement Savings Vehicle for European Research institutions) a été lancé dans une grande opacité : les syndicats du CSEE (Conseil Syndical Européen de l'Éducation, branche de l'Internationale de l'Éducation dont est membre la Ferc-CGT) l'ont découvert déjà en route. En route, mais non irréversible.

Les syndicats français (Ferc-CGT, FSU [SNCS, Snesup, Snes], UNSA et FO) ont obtenu du CSEE un groupe de travail sur la question, animé par le Snesup-FSU, avec les syndicats irlandais, italien et serbe.

L'Irlande a établi une liste de questions sur l'efficacité et la pérennité du fonds, sur le choix d'une solution présentée comme la meilleure par les tenants des « normes capitalistiques normales », qui ne disent pourtant mot sur les risques de faillite en cas de crise financière ou sur le placement de l'argent issu de notre travail. Un moratoire a été refusé.

Cet empressement vise à empêcher un système sain, basé sur la réparti-

tion, respectant la diversité des systèmes de retraites et des pays.

RESAVER ne sollicite pas l'adhésion individuelle mais celle des institutions, universités ou centres de recherche (y compris privés) d'un pays. Comme dans tout investissement financier un capital de début est nécessaire, trois pays y sont déjà : Hongrie, Italie, Autriche.

Les instigateurs de RESAVER sont des économistes autrichiens néolibéraux. La France n'est pas adhérente mais ce n'est nullement rassurant qu'au Conseil des ministres le 30 mars on proposait, entre autres, des fonds de pension « à la française », vieille antienne ressortie à l'heure de la régression sociale généralisée (loi travail etc.).

RESAVER vient répondre à des problèmes réels : les chercheurs et ingénieurs sont mobiles, la science ne connaît pas de frontières. La précarité s'accroît, on enchaîne des post-docs à défaut de poste stable, vue l'austérité qui sévit partout.

Plusieurs pays n'ont aucun système de protection sociale digne de ce nom, ce qui ne doit pas décourager les chercheurs d'y aller. L'harmonisation européenne est souhaitable.

Or RESAVER est une harmonisation par le bas et il risque de devenir le premier fonds de pension européen même pour les personnels non chercheurs ou non mobiles : cela peut rapporter gros !

Le MESR ne semble pas enthousiasmé par RESAVER. Le CNRS, pilote pour les autres organismes, s'en remet à la décision ministérielle.



Dans sa rencontre avec le secrétaire d'État à l'ESR, Thierry Mandon, la Ferc-CGT a insisté sur les dangers de RESAVER.

Mais cela ne suffit pas.

Il ne suffit pas non plus de mettre en avant, au CSEE, notre système français : cela attire l'envie ou le rejet des syndicats de pays où même les rencontres institutionnelles dites « de dialogue social » ont lieu une fois par an et seulement pour la forme.

Première étape de la mobilisation : informer les personnels. Ensuite, sur proposition de la Ferc-CGT, le groupe de travail contactera un par un les syndicats du CSEE dans un but pédagogique et pour impulser des revendications communes.

Enfin, l'élaboration de contre-propositions solides basées sur la répartition est indispensable face à cette invention du capitalisme financier.

# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## UNE PARENTHÈSE ENCHANTÉE...

*La CGT, enfin réunifiée, dans la rue le 12 février 1934 et par le Congrès de Toulouse en 1936, prend une place essentielle parmi les 99 organisations qui formeront le Rassemblement populaire.*

La victoire aux élections législatives du Front populaire après des années d'instabilité gouvernementale et des scandales à répétition, et les 23 mois de son gouvernement (de juin 36 à avril 38) apparaissent, dans la mémoire collective, comme une période d'espoir et de bonheur partagé unique dans la longue III<sup>e</sup> république.

Qui parmi nous ne se souvient de l'enthousiasme de nos anciens quand ils évoquaient les grèves, les occupations, les départs en « congés payés » (les premiers) en train ou en vélos, le retour dans leurs familles à la campagne ou la découverte de la mer...

Dès le changement de majorité à la Chambre des Députés suivi, un mois plus tard de l'accession au poste de Président du conseil de Léon Blum, les travailleurs, petit à petit, se sont mis en grève avec occupation des entreprises. Occupation pour éviter l'embauche de « jaunes » et soutenir le gouvernement. Mais c'étaient des occupations bon enfant, joyeuses, plein d'espoir sur ce qu'allait faire ce premier gouvernement de gauche. On compte alors 12000 grèves dont 9000 avec occupation, entraînant deux millions de grévistes.

Dès sa prise de pouvoir qu'il veut « respectueux de la légalité républicaine », Blum convoque un Patronat très inquiet et des syndicalistes regonflés à bloc ; de cette réunion sortiront les « Accords Matignon » très courts qui seront votés par l'Assemblée nationale et entreront en vigueur presque aussitôt.

On se rappelle que de 1910 à 1927

pulsions d'Alfred Groussier tous les textes régissant le monde ouvrier.

Ajoutons que l'OIT (organisation internationale du travail) avait été fondée par la SDN (Société des Nations) en 1919 mais que ses normes étaient apparemment très peu respectés par le Patronat.

Ce sont donc la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise, les conventions collectives par branche, une augmentation substantielle des salaires, les 40 heures (au lieu de 48 ou plus) et enfin, 2 semaines de congés payés et surtout pas de sanctions pour faits de grève qui sont actés.

A cela allaient s'ajouter des réformes sociales touchant directement à la vie quotidienne et qui donneraient aux travailleurs le sentiment de leur dignité enfin reconnue : après une loi sur les retraites des mineurs fut votée celle sur les allocations chômage, la création d'un Office du blé (qui servira de modèle pour après la guerre) pour prévenir toute spéculation et réforme de la Banque de France, nationalisation des industries d'armement, etc.

Dans le domaine de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, l'action de Jean Zay a été très importante : école obligatoire jusqu'à 14 ans, ouverture de musées comme celui des Arts et traditions populaires, la création du CNRS, celle qui sera différée après la guerre du Festival de Cannes, multiplication des bibliobus (dont les 17 derniers ne verront le jour qu'en 1981).

Avec l'Éducation populaire, ce gouvernement a su unir la culture au

travail : libérer l'homme de la loi d'airain de la production à tout prix et permettre son épanouissement personnel.

Elle apparaissait comme un impératif pour une politique de gauche.

Cette même Assemblée nationale, qui avait porté le Front populaire au pouvoir, a touché le fond avec la non intervention en Espagne, avec des lois plus que douteuses concernant les Colonies et pour finir avec les Accords de Munich allant jusqu'à donner les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain après l'arrestation des ministres communistes

Après la période noire de l'Occupation, la Résistance s'unira à nouveau en 1943 pour jeter les bases d'une France nouvelle : ce sera le CNR qui réussira à faire germer bien plus que les graines qu'avait semées le Front populaire.

Catherine LEFEBVRE - CE de l'UFR



# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## LA MÉDECINE DU TRAVAIL DANS LE VISEUR DE LA LOI EL KHOMRI INTITULÉ « MODERNISATION DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL »

*En réalité l'article 44 engage une véritable casse de la médecine du travail. C'est l'abandon du devoir d'adapter le travail à l'Homme pour faire du personnel médical celui qui adapte l'Homme aux contraintes du travail.*

On compte en France 5000 médecins du travail ayant une moyenne d'âge de 55 ans. Sans recrutement, on passerait à 2500 médecins du travail en 2020, chiffre bien insuffisant !

La Loi El Khomri est surtout là pour gérer cette pénurie et faire, en urgence, une réforme de l'activité des services de santé au travail.

Le projet de loi assouplit la surveillance de la plupart des salariés pour se concentrer sur ceux exposés à des risques graves pour leur santé et qui bénéficieront d'une surveillance médicale renforcée.

Le projet met fin à la vérification systématique de l'aptitude du salarié lors de la visite d'embauche qui est actuellement obligatoire. Elle serait remplacée par une simple visite d'information confiée à un membre de l'équipe (infirmiers, collaborateurs du médecin...).

Quant aux visites périodiques tout au long de la carrière qui étaient obligatoires dans le privé tous les 2 ans, le projet de loi prévoit d'adapter le suivi médical du salarié à ses conditions de travail, à son âge et état de santé.

Si elles étaient de 5 ans, comme certains le suggèrent, il deviendrait très difficile pour le médecin de constater une altération de la santé.

Un autre volet vise à faciliter le licenciement des salariés dont la santé est altérée.

Jusqu'à maintenant le médecin du travail pouvait faire pression sur l'employeur pour qu'il aménage un poste compatible à l'état de santé du salarié mais avec le nouveau système il serait obligé de le déclarer inapte dès que son état ne serait plus compatible avec son poste.

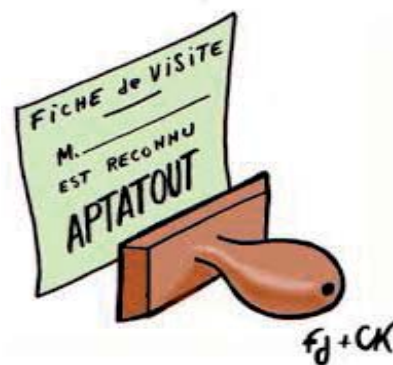
Or l'inaptitude ouvre la voie au licenciement (certains médecins pensent que des salariés n'oseront plus donner des informations sur leur état de santé de peur de perdre leur travail).

Ce recul de la médecine du travail aura d'importantes conséquences sur le suivi professionnel des salariés remettant en cause le suivi post-professionnel des retraités (une visite médicale gratuite).

**La loi El Khomri s'adresse aux salariés du secteur privé. Pourquoi les jeunes et les fonctionnaires se sont-ils autant mobilisés ?**

Si le statut des fonctionnaires est une disposition parallèle au code du travail, il ne lui est pas totalement étranger. De nombreuses dispositions réglementaires (décrets et arrêtés) sont équivalentes au code du travail (temps de travail, accentuation de la précarité des jeunes...).

Le projet de loi entend inverser la hiérarchie des normes au profit de l'entreprise ou de l'établissement.



Cette réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé.

Un tel recul aura forcément des conséquences sur les conditions de travail des fonctionnaires, leur santé et tous leurs droits.

D'ailleurs, un regard sur les précédentes réformes nous fait comprendre que les attaques contre le secteur privé finissent par retomber sur les salariés du public (retraites...).

On s'en prend d'abord au privé, une fois la loi passée on pourra attaquer le statut des fonctionnaires en prétextant que c'est un secteur « privilégié ».

Les propos de Macron sur les fonctionnaires donnent un avant-goût des projets gouvernementaux en la matière !

Il est absolument nécessaire pour tout le monde du travail, public et privé, d'obtenir le RETRAIT de la loi El Khomri et des négociations pour des avancées vers une véritable sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous.

Alice Bernet - CE de l'UFR



# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## RETRAITÉS : 11<sup>e</sup> CONFÉRENCE DE L'UFR. MONTREUIL 8-10 NOVEMBRE 2016

*C'est quoi, ce truc ? Encore un congrès !?*

Ce titre provocateur pour essayer de capter l'attention de ceux et celles qui ne participent d'habitude pas à ce genre d'événements, voire s'en désintéressent. Et qui, peut-être, lisent Le Lien d'un œil distrait...

Du 8 au 10 novembre, l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC tiendra son congrès, qui chez nous s'appelle « conférence » et qui a lieu tous les trois ans, pour débattre de la situation des retraités et de leurs problèmes spécifiques, évaluer l'activité menée depuis trois ans, discuter des revendications à porter afin qu'elles collent au plus près des préoccupations de nos adhérents, réussissent à les mobiliser et trouvent un écho auprès de l'ensemble des retraités. Enfin, le congrès aura à élire ceux et celles qui prendront les rênes de notre organisation pour les trois ans à venir.

Pour mener à bien ce vaste programme, nous serons environ une cinquantaine : les 25 membres de la CE sortante, qui y sont de droit, et les délégués des sections. 1 délégué au moins par section et 1 délégué pour 50 adhérents avec un

maximum de 15 délégués dans le cas des grosses sections.

Que personne ne se censure ! Même si vous êtes seul-e retraité-e de votre section, vous pouvez participer à la conférence. L'UFR a besoin de l'apport de tous ses adhérents pour sortir du cercle restreint des militants les plus engagés.

Un congrès est souvent un beau moment d'intelligence collective d'où l'on ressort mieux armé pour comprendre le monde social et la place qu'on y tient. Il n'est pas besoin d'être un syndiqué « chevronné » pour tirer profit des débats et y participer utilement. Lors d'un congrès on découvre des aspects de la lutte syndicale auxquels on n'avait pas pensés, on s'enrichit d'analyses qui éclairent ou qui donnent envie d'agir.

Tel qui arrive en pensant qu'il n'a rien à dire se retrouve à prendre la parole ou à discuter passionnément, sinon en séance plénière du moins à la pause-café, et c'est très bien aussi.

Même si vous ne militez plus guère, peut-être même surtout dans ce cas-là, vous pourrez tirer utilité et plaisir

à participer à la conférence, car elle vous offre un moment privilégié pour discuter. Alors que le passage à la retraite prive souvent d'occasions d'échanger et de réfléchir avec les autres comme nous aimions le faire, nous avons besoin de discussions collectives pour ne pas nous retrouver un beau jour désarmés face aux idées réactionnaires qui se répandent comme un virus. La bataille des idées est rude, le congrès doit permettre de mieux armer nos adhérents. Au retour du congrès, les délégués seront autant de relais précieux pour faire connaître nos revendications dans leur entourage syndical, amical, familial, associatif.

Enfin cette Conférence aura à préparer le congrès de notre fédération qui aura lieu en décembre.

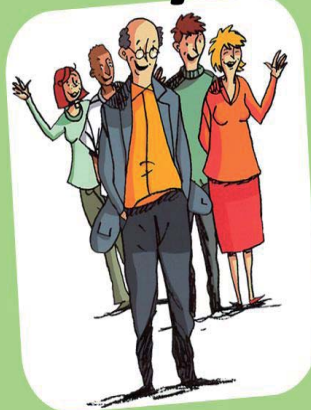
Pour finir, le congrès est aussi l'occasion de revoir de vieux copains perdus de vue depuis longtemps. Une occasion pour certains de sortir de l'isolement que la vie crée parfois. Une soirée festive permettra de resserrer des liens ou d'en créer de nouveaux.

Danielle Muller - CE de l'UFR

**Du point de vue pratique, si vous vous décidez à venir, sachez que :**

- Vous n'aurez rien à payer, tous les frais étant pris en charge par votre syndicat.
- La Conférence débutera le 8 novembre à 14h et se terminera le 10 novembre à 12h. Si vous ne pouvez assister à l'ensemble des sessions, c'est dommage mais une présence partielle est possible et préférable à une absence totale.
- Vous pouvez être délégué si vous êtes sur le point de prendre votre retraite.
- Vous aurez à élire la nouvelle Commission exécutive (CE). Et que la CE espère bien sortir radicalement « rajeunie » le 10 novembre ! Avis aux sexagénaires...
- Si vous êtes mandaté par votre section à la conférence, il faut vous déclarer avant la fin du mois d'août à cause de la réservation des hébergements.

## Actif-ve-s et syndiqué-e-s



■ La continuité  
syndicale  
vous

**concerne**

la  
**cgt**  
retraités

# ACS

## Aide au paiement d'une complémentaire santé



Depuis 2005, l'ACS vous permet de financer votre mutuelle grâce à une réduction sur le montant de votre cotisation annuelle.

### Conditions pour en bénéficier

- ✓ Montant de **vos ressources**
- ✓ **Résider en France** depuis plus de 3 mois
- ✓ Être en **situation régulière**

Vos ressources<sup>(1)</sup> (imposables et non imposables) doivent être comprises entre le plafond d'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire et ce même plafond majoré de 35%<sup>(2)</sup>.

Composition du foyer	Plafond revenus annuels <sup>(3)</sup>	Soit une moyenne mensuelle <sup>(3)</sup>
1	11 670 €	973 €
2	17 505 €	1 459 €
3	21 006 €	1 751 €
4	24 507 €	2 042 €
5	29 175 €	2 431 €
Par personne supplémentaire	+ 4 668 €	+ 389,003 €

(1) Les ressources prises en compte sont celles des 12 mois précédant la demande. Elles tiennent compte de l'ensemble des revenus, pensions, allocations... Les personnes disposant d'un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gratuitement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (2) Taux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015. (3) Montants en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015 en France métropolitaine.

### Comment la demander ?

Votre demande d'ACS doit être adressée à votre Caisse d'Assurance Maladie :

- 1 Si vous remplissez les conditions, **votre CPAM vous adresse une attestation-chèque** dans un délai de 2 mois.
- 2 Vous avez **6 mois pour adresser votre attestation-chèque** à votre mutuelle.
- 3 Vous devez obligatoirement opter pour une **garantie sélectionnée par le Ministère de la Santé** comme notre garantie **Accès Santé**.
- 4 **Votre mutuelle déduit immédiatement le montant** de l'aide de votre cotisation.
- 5 **L'ACS est valable 1 an**. Pour la reconduire, vous devez en faire la demande avant l'échéance.

### Attribution de l'ACS

Lors de l'attribution de l'ACS, vous recevez :

- 1 **une attestation-chèque** à faire valoir auprès de l'organisme de protection complémentaire de votre choix pour réduire le montant de votre cotisation annuelle ;
- 2 **une attestation de tiers payant** à présenter aux professionnels de santé\* pour bénéficier de tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires et de la dispense d'avance des frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.

MONTANT ANNUEL DE L'ACS	- DE 16 ANS	DE 16 À 49 ANS	DE 50 À 59 ANS	60 ANS ET +
	100 €	200 €	350 €	550 €



\*Les professionnels de santé ont l'obligation de ne pas appliquer de dépassements d'honoraires, quel que soit le médecin.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. N° LEI 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris. Conception graphique: isabomey.tumblr.com - Crédits photos: ©Matthias Ritzmann/Corbis. Document commercial.



### La garantie Accès Santé

est une complémentaire santé réservée aux bénéficiaires de l'ACS. Elle est tarifée au plus juste et assure une **couverture complète de tous Les soins utiles** (frais médicaux, hospitalisation, optique, frais dentaires...).

### Comment y adhérer ?

- **Vous êtes déjà bénéficiaire de l'ACS ?**  
Il vous suffit de vous rendre dans l'une des agences de la mutuelle munie de votre attestation-chèque pour adhérer directement à la garantie ACCÈS SANTÉ.
- **Vous n'avez pas encore entamé les démarches ?**  
Votre conseiller vous expliquera les formalités à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie. Durant le traitement de votre demande ACS, vous pourrez adhérer immédiatement à une garantie santé classique adaptée à vos besoins et à votre budget. Dès réception de votre attestation-chèque, vous basculerez sur la garantie ACCÈS SANTÉ.

### Contact et renseignements :

Rémi TESSIER

> [remi.tessier@harmonie-mutuelle.fr](mailto:remi.tessier@harmonie-mutuelle.fr)

> [www.protection-sociale-entreprise.fr](http://www.protection-sociale-entreprise.fr)



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre santé